Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 389

Rubrik: Les femmes et la Société des Nations

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

reuses d'entrer dans le service de maison?...

...D'une façon générale également, la femme souffre moins moralement que l'homme des effets du chômage. Tandis que ce dernier est réduit à une inactivité déprimante, la femme, elle, trouve presque toujours à s'occuper utilement à la maison, dans le ménage, à la confection et à la réparation des vêtements des membres de sa famille. Cependant elle est aussi souvent déprimée par un chômage prolongé: plus elle était capable dans l'exercice de son métier, plus il lui est pénible de devoir y renoncer. Du reste les travaux du ménage ne suffisent pas toujours à remplir sa journée, aussi les divers cours du soir organisés par les associations féminines sont-ils les bienvenus. Il serait également utile de faire de la propagande en faveur des caisses d'assurance-chômage. Bien que les femmes puissent faire partie de ces caisses aux mêmes conditions que les hommes, elles font très peu emploi des avantages offerts: à fin 1931, le 4/5 des chômeuses n'étaient pas assurées. Même dans les cantons où l'assurance chômage est obligatoire, elle ne l'est pas pour les domestiques. Et pourtant combien cette assurance serait utile à toutes les employées de maison qui n'ont plus de foyer! Les maîtresses de maison devraient leur en faire comprendre les avantages, et parfois leur en faciliter l'entrée en payant une partie de la prime.

. . . . . .

Le plus grand danger que présente le chômage pour les femmes est celui de l'opposition qu'il fait naître contre le travail féminin en général, et le travail de la femme mariée en particulier.

La question du double salaire est discutée tout spécialement pour certaines professions (bureaux, administrations, enseignement) dans lesquelles sévit aussi le chômage masculin. En ce qui concerne les postes subalternes dans les bureaux et les administrations, il n'y a certainement pas lieu de craindre que les femmes perdent d'une façon durable la place qu'elles s'y étaient créée. Les portes se rouvriront pour elles dès que la situation économique se sera un peu améliorée, car on appréciera toujours cette main d'œuvre qualifiée et relativement bon marché. Ce qui est surtout déprimant pour cette catégorie d'employées, c'est de voir parfois préférer des concurrents moins capables.

Par contre pour les postes supérieurs des administrations, il est à craindre que, sous l'influence de la crise et des polémiques sur le double salaire, on en vienne à décréter encore plus de mesures restrictives concernant la femme ou dans tous les cas la femme mariée. Ces restrictions fixées par des lois et des décrets risquent alors d'être maintenues bien au delà de la période de crise et de chômage. Là est le danger, et c'est contre ces mesures législatives qu'il nous faut protester, mais cela avec beaucoup de tact. Evitons avant tout les polémiques et les discussions publiques qui ne font qu'exciter les esprits et éveiller l'envie et la jalousie. Soyons solidaires, entr'aidons-nous partout où cela nous est possible, ce sera encore le meilleur moyen de sortir sans trop de mal de la triste période que nous traversons.

Dora Schmidt.

(Trad. française par H. Z.)

IN MEMORIAM

Laura Casartelli Cabrini

Notre journal a le regret de perdre l'une de ses fidèles amies à l'étranger, en la personne de Mme Laura Casartelli Cabrini, décédée à Rome le 24 octobre dernier, après une longue et cruelle maladie.

Originaire de Sondrio (Valteline) Laura Casartelli avait fait carrière dans l'enseignement, dans la commune de Milan, d'abord, à Rome ensuite, et cela pendant plus de vingt ans. Mais à côté de son activité professionnelle, elle s'intéressait de tout son cœur chaleureux à des problèmes actuels d'ordres varié: éducation (elle avait publié notamment des livres de lecture pour les enfants), féminisme (certaines de nos lectrices se souviendront certainement de l'avoir rencontrée au Congrès suffragiste international de Rome, et elle collaborait à plusieurs revues pour des questions féministes), travail féminin (elle présida diverses associations professionnelles féminines), etc. Pendant la guerre, elle avait fondé une organisation d'assistance aux civils, et dirigea la salle des émigrants à la gare de Rome. Enfin, en 1919 et 1921, elle participa comme conseillère technique de la délégation italienne aux Conférences internationales du travail de Washington et de Genève, des liens de famille étroits l'unissant à l'activité du B. I. T. à laquelle elle s'intéressait vivement; et elle fut à ce titre, croyons-nous, la seule femme que le gouvernement italien ait jusqu'à ce jour chargée de le représenter auprès de la S. d. N.

Lectrice assidue du *Mouvement*, Laura Casartelli Cabrini aimait à nous envoyer de temps en temps, soit des nouvelles du féminisme italien, soit des appréciations sur les uns ou les autres des articles publiés par notre journal. Ce lien constant, ces relations personnelles étaient pour nous un précieux encouragement: aussi tenions-nous dire ici à la famille de Mme Cabrini toute la part très vive que nous prenons à son chagrin.

M. F.

Les Femmes et la Société des Nations

La collaboration des femmes avec la S. d. N.

Nous avions, dans un précédent numéro, indiqué à nos lecteurs comment cette question si importante avait été posée devant la dernière Assemblée de la S. d. N. par la résolution dite « Résolution espagnole », et par les mémoires présentés par les plus importantes organisations féminines internationales et nationales; et en analysant les désirs de ces organisations tels que les formulaient leurs mémoires, nous avions montré comment elles se rencontraient pour réclamer la collaboration *officielle*, seule efficace, et seule conforme à cette charte du féminisme qu'est l'article 7 du Pacte. [1]

Cette question de la collaboration des femmes avec la S. d. N. a été inscrite à l'ordre du jour de la VIme Commission, qui lui a consacré toute une séance, et a désigné Mlle Hesselgren, sénateur (Suède), comme rapporteur. Nous ne pensons pouvoir mieux faire pour renseigner nos lecteurs que de publier ci-après la plus grande partie du rapport de Mlle Hesselgren, ainsi que le texte de la Résolution définitivement votée par l'Assemblée, et qui consacre de façon aussi claire que possible la valeur du principe féministe pour lequel nous combattons. Ce n'est donc pas à tort que l'on a pu dire que la XIIIme Assemblée avait été l'Assemblée féministe !

J. Gueybaud.

Extrait du rapport de la VIe Commission à l'Assemblée.

... La Commission a émis l'avis que, puisque, dans leur mémorandum, les organisations féminines étaient unanimes à attacher la plus haute importance à la collaboration *officielle*, considérée comme une condition *sine qua non* de la réalisation complète de l'objet visé, elle se croyait autorisée à revenir sur l'attitude adoptée l'année dernière. Plusieurs délégués ont souligné que le meilleur moyen d'obtenir l'entière collaboration des femmes à l'œuvre de la Société des Nations était d'accroître pour elles la possibilité de participer officiellement à ses travaux. Ils ont reconnu que cette possibilité était déjà prévue par l'article 7 du Pacte, fait qui avait également été souligné par les organisations féminines dans leurs rapports; mais l'expérience avait montré que, dans un grand nombre de pays, il n'avait pas été tiré parti de l'occasion offerte par cet article. La Commission a estimé que, afin de modifier cette situation, il serait peut-être désirable d'attirer à nouveau l'attention des gouvernements sur l'article 7.

La déléguée du Danemark (Mlle Forchammer *(Réd.)* a fait ressortir que, dans les pays où les femmes participent à l'œuvre de la Société des Nations, à titre officiel, l'intérêt et la sympathie pour cette œuvre se manifestaient d'une manière plus générale et plus vive parmi les femmes, et que leur pouvoir d'influencer l'opinion publique en faveur de la Société s'en trouvait accru. Plusieurs autres délégués ont attiré l'attention sur le fait que l'expérience que les femmes pourraient acquérir des travaux de la Société des Nations serait très précieuse et ont montré les avantages qui résulteraient d'une représentation plus large des femmes dans toutes les Commissions de la Société.

[1] Voir le *Mouvement*, No 386.

Pour la Semaine Internationale de la Paix

(Genève, 5-11 novembre 1932.

Les femmes doivent se mettre à la tête de la croisade contre la guerre. Elles, qui réalisent plus clairement les horreurs et la vaine folie qu'une guerre signifie, doivent exiger qu'on n'y ait plus recours pour régler les conflits entre les peuples.

Lady Astor,
Membre du Parlement britannique.

Des milliards sont consacrés annuellement à acheter des canons, des fusils, à exercer des hommes, alors que la prochaine tuerie aura les airs pour champs de bataille, les inventions chimiques pour armes, et pour victimes la population tout entière, tant civile que militaire. Voilà ce qu'il faut dire aux peuples.

Hélène Burniaux,
Inspectrice de l'enseignement primaire en Belgique, membre du Comité féminin de la Fédération Syndicale Internationale, membre assesseur du Comité de Protection de l'Enfance de la S. d. N.

Notre monde lutte obscurément avec les difficultés issues de la guerre; il est entravé par la peur, les armements et les dettes de guerre. Le commerce et l'industrie, en isolant l'action nationale, augmentent encore les barrières qui se dressent.

Est-ce que les communes souffrances nous apprendront enfin que, sans coopération, nous sommes condamnés à périr, ou devrons-nous nous enfoncer encore plus au fond de l'abîme de misère et de détresse avant de nous tendre réciproquement les mains?

M. Corbett Ashby,
Présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes, déléguée suppléante de Grande-Bretagne à la Conférence du Désarmement.

Evaluées en journées de travail, les pertes nettes de la guerre de 1914-1918 représentent le labeur d'un million d'ouvriers qui travailleraient à raison de 44 heures par semaine pendant trois mille ans. Du travail pour un million d'ouvriers pendant 3000 ans, ou encore du travail pour 16 millions de chômeurs pendant 200 ans!

Statistiques du B. I. T.

La paix viendra aussi certainement que le soleil continuera à se lever demain, mais personne ne peut encore dire aujourd'hui par quel pays ni par quel grand homme d'Etat elle viendra. Peut-être sera-ce par les femmes?...

Carrie Chapman Catt,
Présidente honoraire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes.

Ne prêchons plus la patience aux femmes: l'outil que nous devons prendre en main, c'est l'impatience.

Maude Royden,
Lic. en théologie.

N. D. L. R. — Rappelons à nos lecteurs que, depuis plusieurs années, l'habitude s'est prise de joindre à l'impressionnante commémoration par deux minutes de silence de l'armistice du 11 novembre 1918 des manifestations en faveur de la paix. Celles-ci revêtent forcément, en cette année qui vit les espoirs, puis les déceptions de la Conférence du Désarmement, une signification toute spéciale. Rappelons aussi qu'à Genève, ces manifestations comprennent toujours une « Journée de la Femme pour la Paix », organisée par les principales Associations féminines de cette ville, et pendant laquelle, cette année comme les autres, le ruban blanc de la paix sera vendu au profit du Comité International féminin pour le Désarmement, des pensées de paix et de désarmement seront passées sur l'écran des principaux cinémas, et des conférences prononcées. (Voir au Carnet de la Quinzaine.) De plus, cette année, une Exposition *Paix ou Guerre?* a été organisée au Palais Eynard, autour de laquelle se dérouleront les manifestations de la « Semaine de la Paix » et que nous recommandons très chaudement à l'intérêt actif de nos lecteurs et lectrices.

Femmes Savantes

Au milieu des serpents

A la suite d'une communication faite à l'Académie des Sciences par Mme le Dr. Marie Phisalix, chef de laboratoire au Jardin des Plantes, sur l'analogie entre le venin des abeilles et celui des vipères, un collaborateur du Journal, *M. Ch. Taquet, a publié l'interview suivante, dont la reproduction ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs.* (Réd.)

... Mme Phisalix accueille avec bienveillance l'ignorant importun qui vient la troubler. En des termes accessibles aux profanes, elle nous parle des venins, sécrétions complexes qui contiennent, en même temps que des toxines redoutables, des substances immunisantes, qu'on peut séparer de l'ensemble et utiliser à part.

Sur la table de travail est une cage vitrée où j'admire un joli lézard vert aux yeux de petit oiseau — reptiles et volatiles sont proches parents —; il lève sa tête mignonne, nous suit du regard et semble s'intéresser à nos mouvements comme au bruit de nos paroles.

Dans une autre cage, enroulée dans sa robe grise régulièrement tachetée de noir, une jeune vipère-aspic s'étend sur un fragment d'écorce. A l'aide d'une pince en forme de ciseaux aux lames recourbées, le savant saisit la bête meurtrière la retourne sous mes yeux, me fait remarquer les plaques et la forme triangulaire de la tête, très différente de celle d'une couleuvre inoffensive. Plus loin, c'est enfoncée et tapie dans le sable dont elle a la couleur, et avec lequel elle se confond, ne montrant guère que ses yeux et son crâne plat et cornu, la vipère d'Egypte, ou céraste, l'aspic de Cléopâtre, misérable serpenteau dont la morsure éteignit un des plus admirables regards qui se soient abaissés sur la terre, celui de la femme dont le nez illustre fit s'entr'égorger des hommes par milliers.

Sans peur, tandis que je frémis un peu, Mme Phisalix plonge la main dans ce petit enfer où rampent des existences dangereuses, et pêche, tranquille, une grande couleuvre de près d'un mètre de long, qui se tortille désespérément. Puis ce sont les vipères — mais saisies à la pince et, par prudence, au ras de la tête. Les méchantes petites gueules que la dompteuse caresse avec douceur, et même avec sympathie, s'ouvrent et voudraient bien mordre. De minces langues bifides dardent, coléreuses.

— Vous ne craignez donc pas d'être atteinte?

— Depuis mes premiers travaux avec mon mari, qui me demandait de temps en temps, d'un ton négligent, de « lui passer le crocodile », ce que je faisais aussitôt, mais non sans avoir muselé le saurien, j'ai appris à prendre mes précautions. Pourtant, j'ai été mordue une fois par un lézard venimeux, qui me rendit assez malade. J'eus plusieurs syncopes convulsives...

On voit que la fréquentation intime de ces camarades-là n'est pas sans péril. Comme elle met encore la main dans la cage, Mme Phisalix me montre du doigt une vipère qui dresse sa tête, légèrement retroussée au-dessus de la masse immobile de ses anneaux:

— L'attitude de défense, m'explique le savant. Si la bête ne me connaissait, elle s'élancerait, telle une flèche, pour piquer. Mais elle s'en tiendra à la menace. Elle sait que je suis le maître ici.

Et Mme Phisalix me parle de l'éducation des reptiles beaucoup plus faciles à apprivoiser qu'on ne le croit:

— Pour mes expériences, un vieux prêtre de l'Indre, grand chasseur de vipères, m'en envoyait jusqu'à cent cinquante à la fois. Le premier jour, quand j'avais vidé le sac dans un de mes bacs de verre et que j'y revenais, à mon approche tout le monde soufflait et tombait en garde. Puis, de jour en jour, les choses s'arrangeaient. Au bout de peu de temps, ma vue était devenue familière à mes pensionnaires. Je pouvais les toucher, et dans mes évolutions, je les voyais me suivre de l'œil. Il y a du bon partout, même dans la race des serpents.

Le docteur déplore les hécatombes de reptiles qu'exige la mode nouvelle, car ils sont les plus farouches destructeurs des petits rongeurs. Où les serpents se raréfient, l'exécrable race des rats gagne du terrain, fait des dommages incalculables et multiplie les germes contagieux. Puis, les animaux à venin sont respectables, non seulement comme sujets d'expériences et d'études profitables, mais encore par l'utilité thérapeutique des principes contenus dans leurs sécrétions...

... Mme Phisalix m'apprend qu'elle a eu l'occasion de goûter du serpent cuisiné et que c'est très bon. Voire?... « Un peu comme du poisson », dit-elle.

Cette femme, dans ce jardin peuplé de tous les animaux de la création, et qui mange le tentateur au lieu de la pomme, n'est-ce pas la revanche tardive de notre pauvre mère Eve?

(Reproduit de « *La Française* .»)

Publications reçues

Bureau International d'Education: Quatrième cours pour le personnel enseignant. *Comment faire connaître la Société des Nations et développer l'esprit de coopération internationale.* 115 pages, 1931. Bureau International d'Education, 44, rue des Maraîchers, Genève.

Ce fascicule contient le résumé des conférences faites par le B. I. E. au 4me cours pour le personnel enseignant auquel ont pris part 83 personnes venant de 17 pays et se répartissant d'après leurs fonctions de la façon suivante: 24 professeurs d'écoles secondaires, 2 professeurs d'écoles normales, 22 instituteurs, 1 fonctionnaire d'instruction publique, 4 inspecteurs, 3 directeurs de lycées, 10 étudiants et 17 divers.

Le délégué du Royaume-Uni (Lord Robert Cecil *(Réd.)* a fait observer que la question de la collaboration des femmes à titre officiel soulevait le principe élémentaire de l'égalité entre hommes et femmes en matière de droits politiques. Le nombre des femmes qualifiées pour occuper de hauts emplois étant encore restreint, on pourrait demander aux gouvernements, sans porter atteinte à leur souveraineté, d'accorder aux femmes les mêmes facilités qu'aux hommes pour acquérir les connaissances et l'expérience nécessaires.

La déléguée de l'Espagne (Mme Palencia *(Réd.)* et plusieurs autres délégués ont insisté sur le rapport étroit qui existe entre le statut des femmes et la collaboration effective des femmes à l'œuvre de la Société.

Dans le même ordre d'idées, *la déléguée de la Tchécoslovaquie*(Mme Plaminkowa *(Réd.)* a émis l'avis qu'il serait opportun de faire une enquête sur la situation des femmes dans le monde, en vue de déterminer quels sont leurs droits politiques et civiques, quelle formation intellectuelle elles reçoivent et quel rôle elles sont autorisées à jouer dans la vie économique de leur pays...

La déléguée de la Hongrie (Comtesse Apponyi *(Réd.)* a estimé que les gouvernements devraient se maintenir plus étroitement en contact avec l'opinion publique qu'ils ne le font actuellement. Ils pourraient y parvenir en consultant les organisations féminines sur les questions soumises à la Société des Nations; dans certains pays, cette coutume existe déjà pour les questions se rattachant aux œuvres sociales et charitables, mais pourrait, avec avantage, être étendue à tous les problèmes dont se préoccupe la Société des Nations.

La déléguée de l'Australie (Dr. Ethel Osborne *(Réd.)* a estimé qu'afin de faciliter la collaboration des organisations féminines, le Secrétariat devrait tenir à jour une liste des organisations féminines, ainsi qu'un registre des femmes compétentes auxquelles on pourrait faire appel pour divers genres de service international.

Le sentiment général de la Commission semble être, toutefois, qu'étant donné les difficultés que soulèverait l'établissement d'une liste de ce genre, le meilleur moyen de satisfaire à cette dernière demande serait peut-être de communiquer au Secrétariat les listes déjà établies par un certain nombre d'organisations et d'inviter le Secrétaire général à les compléter de la manière qu'il jugerait le plus utile.

La déléguée de la France (Mme Malaterre-Sellier *(Réd.)* a fait observer que la collaboration officielle des femmes était le point le plus important de la discussion et a soumis un projet de résolution qui a été appuyé par plusieurs délégués. Cette résolution, qui a été approuvée par la Commission, a été votée à l'unanimité par l'Assemblée:

L'Assemblée:

Rend hommage à l'œuvre accomplie par les femmes en faveur de la Société des Nations et approuve chaleureusement les efforts déployés pour intensifier leur collaboration;

Constate que les organisations féminines consultées sont unanimes à déclarer que l'égalité entre hommes et femmes est une condition essentielle de la collaboration effective des femmes à l'activité de la Société des Nations et que la voie par laquelle cette collaboration peut s'exercer de la manière la plus effective est celle des organes officiels compétents de la Société des Nations et des gouvernements;

Rappelle à tous les Etats membres de la Société l'article 7 du Pacte, qui envisage la possibilité:

a) *Pour les gouvernements des Etats membres, de nommer des femmes compétentes dans leurs délégations à l'Assemblée, aux conférences et aux commisions gouvernementales de la Société des Nations;*

b) *Pour le Conseil, de nommer des femmes compétentes dans les commissions techniques de la Société en qualité d'assesseurs et d'experts;*

c) *Pour le Secrétaire général, de nommer des femmes compétentes aux postes élevés du Secrétariat.*

Le droit au travail de la femme mariée

A Berlin, une employée de commerce avait, par suite de son mariage, reçu son congé. Elle adressa une plainte au tribunal, s'appuyant sur la Constitution du Reich qui accorde les mêmes droits à tous les citoyens. Le tribunal reconnut le bien fondé de la plainte et condamna le patron à reprendre son ancienne employée ou à lui payer une indemnité de 1200 RM. Les considérants du jugement relèvent entre autres que le renvoi était fondé uniquement sur le fait que l'employé était une femme, ce qui représente une grave injustice. L'employée n'aurait pas été renvoyée si elle ne s'était pas mariée. La femme ayant le même droit au mariage que l'homme, il n'est pas admissible que l'exercice de ce droit puisse lui causer des dommages.

A propos d'Assurance - Vieillesse

Nos lecteurs savent que le 26 octobre dernier une grande Conférence de représentants des plus importantes organisations économiques patronales et ouvrières, ainsi que de représentants de Sociétés d'utilité publique et de membres de différents partis des Chambres fédérales, a été convoquée à Berne par le Département fédéral d'Economie publique. Plusieurs organisations féminines avaient été aussi invitées à se faire représenter à cette Conférence. Le but de celle-ci était d'exposer le contre-projet préparé par le Conseil fédéral contre l'initiative en faveur des vieillards nécessiteux, dite « initiative des aumônes », lancée par les adversaires de l'assurance-vieillesse et survivants telle qu'elle a sombré le 6 décembre 1931.

Cette initiative, on le sait, demande pour venir en aide aux vieillards nécessiteux le prélèvement annuel d'une somme de 25 millions sur le Fonds d'assurance constitutionnellement constitué par les revenus de l'impôt sur l'alcool et le tabac, le principe de l'assistance s'opposant ainsi à celui de l'assurance. Le contre-projet du Conseil Fédéral déclare bien se maintenir sur le terrain de l'assurance, mais fait lui aussi appel pour un autre usage au Fonds des assurances, en destinant le pourcentage qu'il propose d'y prélever aux tâches sociales nées de la crise qui incombent à la Confédération, soit la lutte contre le chômage, les subventions à certaines catégories de travailleurs, etc.

Notre collaboratrice pour les questions fédérales reviendra plus en détail, dans un de nos prochains numéros, sur ces projets et les débats de cette Conférence, l'assurance-vieillesse ainsi menacée étant une question d'intérêt primordial pour les femmes. Mais nous tenons dès aujourd'hui à publier la suggestion d'un *emprunt* au lieu d'un prélèvement formulée par Mme Leuch, et que certains journaux ont fort mal comprise — est-ce parce qu'elle émanait d'une femme?... On verra par le texte ci-après qu'il s'agissait d'une proposition d'ordre technique, conciliatrice entre les tendances opposées qui se heurtaient violemment, et qui avait droit à la considération de ceux qui désirent étudier sérieusement la question. Et c'est à nous, femmes, que l'on reproche de ne pas être objectives!...

E. Gd.

Intervention de Mme Leuch.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, en prenant la parole ici, indiquer que j'exprime l'opinion suivante uniquement en mon nom personnel, puisque nos Associations féminines n'ont pas encore eu l'occasion de prendre position à l'égard des propositions du Conseil Fédéral qui nous sont soumises aujourd'hui.

Nous maintenons toujours fermement le principe d'une assurance-vieillesse, nous plaçant sur le terrain de l'art. 34 *quater* de la Constitution fédérale comme sur celui de la seule méthode digne de venir en aide à la vieillesse.

D'autre part, on ne peut pas plus se dissimuler les difficultés de la situation financière actuelle de la Confédération que les appels constants à la Caisse fédérale motivée par la crise. Mais il paraît contraire à toute saine économie de devoir, pour accomplir les tâches sociales de la Confédération, d'une part prélever des fonds et les capitaliser, en affaiblissant ainsi la puissance financière de la Confédération, et d'autre part d'accumuler de l'argent pour des buts lointains, qui, peut-être ou même probablement, ne pourront être réalisés que lorsque les difficultés résultant du désarroi du marché du travail seront surmontées.

Puisqu'on nous a répété aujourd'hui à maintes reprises qu'il serait inconstitutionnel de détourner, même partiellement, les revenus de l'imposition sur l'alcool et le tabac, une solution ne serait-elle pas possible dans le sens d'un emploi *actuel* de ces fonds conformément aux propositions du Conseil Fédéral, mais sans les détourner *définitivement* de leur but? en ce sens que la Confédération ferait, pour une durée de 5 ans, un emprunt sans intérêt au Fonds des assurances, calculé sur la base de la moitié des revenus de l'imposition sur le tabac et de celle sur l'alcool? Une fois la crise passée, ces sommes seraient remboursées dans un délai à fixer par la Caisse fédérale au Fonds des assurances.

Cliché Mouvement Féministe

Mlle Casimira ILLAKOWICZ

Féministe polonaise, poète et conférencière dont la récente causerie au Club International de Genève : "Pourquoi nous aimons nos ennemis" a remporté un très grand succès.

Les enfants et les mères

La maternité ne peut plus être une position à vie. — Quand nous serons grand'mères.

Ainsi qu'on l'a déjà fait observer, la maternité est une étrange affaire, et, par bien des côtés, absolument différente de toutes les autres ; mais la plus étrange des différences échappe souvent à ceux qui traitent de ce sujet: je veux dire l'inévitable précarité de cette affaire; le fait qu'absorbée sans répit dans son travail, une mère est sûre de s'en trouver privée au moment même où elle a appris à s'en tirer le mieux possible; le fait qu'après avoir été surmenée pendant un certain temps, elle se trouve, au milieu de sa vie et à l'apogée de sa puissance, reléguée dans les rangs des « sans travail ».

Les philosophes nous affirment que nous faisons nous-mêmes notre destinée. Cherchons donc par quelle faiblesse d'esprit les mères sont responsables de cette période apparemment inévitable de pénible désorganisation. Tout d'abord, nous avons été prises à l'improviste par la transformations des conditions économiques qui a bouleversé nos vies sans que nous nous en rendions compte. Ce n'est pas un problème féminin bien vieux: il y a cent ans, il n'obsédait pas comme aujourd'hui les femmes d'un certain âge. D'abord, les mères d'alors avaient généralement beaucoup plus d'enfants que celles de notre temps... c'est-à-dire qu'une femme était plus vieille que celles d'aujourd'hui quand le nid se trouvait vide, plus vieille non seulement en années, mais surtout en fatigues. Et sa vie différait de la nôtre sur d'autres points: on lui permettait (bien souvent même on l'en priait) de s'occuper de la nouvelle génération... Il était rare que la maison de Grand'mère ne contînt pas au moins l'un des petits enfants, séjournant dans ce refuge hospitalier pendant que sa famille traversait quelque orage domestique; ou si l'on n'y voyait point de petits enfants, c'est que Grand'mère était allée répondre à quelque cri de détresse venu de l'un des foyers dont elle était la conseillière.

Hélas! non seulement ces temps ne sont plus, mais il se pourrait aujourd'hui que nous ne devenions pas même grand'mères. Nos filles ne songent pas au mariage avec la même obstination que nos aïeules et préfèrent une autre forme de service social à celle que leur présente la vie domestique qui nous est chère. En tout cas, nous ne deviendrons certainement pas grand'mère avant que nos enfants n'aient eu plusieurs années de vie indépendante et n'aient acquis une maturité de caractère et une expérience des affaires qui les rendent capables et désireuses de résoudre elles-mêmes leurs problèmes domestiques. Nos petits enfants ne seront certainement pas si nombreux que leur mère ne puisse s'en occuper, et ils ne seront pas plus tôt sortis de leur première enfance que le système scolaire moderne,

---

La première partie du cours portait sur l'information, et les résumés des conférences sont une revue précieuse de l'histoire de la S. d. N. et du fonctionnement de ses diverses organisations. Ce sera l'aide-mémoire utile pour qui désire donner des renseignements précis sur ces institutions.

La seconde partie qui traite de psychologie appliquée à l'éducation internationale est particulièrement intéressante. Les conférenciers, MM. Jean Piaget et Pierre Bovet, montrent combien dans le dédale politique et économique d'aujourd'hui il y a de misère affective et spirituelle et que les idéals nationaux traduisent le manque d'universalité dont souffre la raison humaine. Comment remédier à cette lacune et comment trouver une méthode d'éducation internationale, lorsque dans l'éducation on a affaire à des mentalités individuelles et des mentalités formées ou déformées par d'innombrables collectivités? Il ne s'agit pas d'abolir les consciences nationales et sociales particulières; le but de l'éducation est de créer en chacun une méthode de compréhension et de réciprocité. Les auteurs indiquent quelques moyens d'arriver à ce but, tel que le *self government*, la collaboration internationale entre enfants par la Croix-Rouge, les échanges internationaux d'enfants, le mouvement « scout » et la refonte de l'enseignement, de même que dans l'ordre spirituel la canalisation de l'instinct de combat et sa sublimation religieuse.

Les dernières conférences traitent de problèmes pédagogiques pratiques: *l'enseignement de la S. d. N. dans et par l'école active; comment traiter l'idée nationale? l'attitude de l'éducateur et l'éducation par le milieu social.*

Nous recommandons vivement ce rapport: s'il n'épuise pas le sujet, il sera cependant un guide et un animateur.

A. de M.

Almanach socialiste 1933. Imprimerie coopérative La Chaux-de-Fonds.

Les feuilles tombent, les almanachs sortent de presse; celui qu'éditent les ouvriers neuchâtelois et jurassiens s'impose à l'attention par son allure à la fois artistique et populaire. Des articles bien documentés alternent avec de petites nouvelles, l'astronomie mise à la portée de tous coudoie la chronique de l'année écoulée, les récréations pour les soirées maussades nous amusent ainsi que les nombreuses illustrations et vignettes. Et si nous voulons acheter une vache, consultons la liste des foires et des marchés.

J. V.

Nous voulons la paix. 279 pages. S. R. I. P. 4, rue de Richelieu, Paris, 1932.

Voici un impressionnant recueil publié sous le haut patronage du ministre des affaires étrangères de France; il nous renseigne sur les forces pacifiques en France, en Allemagne, parmi les femmes, les anciens combattants, les éducateurs, les églises, dans les milieux du théâtre et du cinéma, chez les positivistes, les francs-maçons, et dans les missions chrétiennes. Toutes ces institutions y ont exprimé leur désir de paix, tous ils y ont déposé leur programme d'action pacifiste.

Ce livre nous donne en second lieu un tableau saisissant de la grande guerre avec, à l'appui du texte, des images de gueules cassées, de régions dévastées, des chiffres et des graphiques qui nous remémorent les faits connus que nous oublions trop facilement. Il nous donne encore une vision de la guerre de demain, guerre aérienne, guerre chimique et, pour terminer il nous fait assister aux conflits des réfractaires pour motif de conscience.

C'est un document pacifiste éloquent, et un appel aux consciences et aux volontés, document qui deviendrait une accusation grave, si la folie des nationalismes nous jetait dans une nouvelle guerre. C'est un livre à répandre largement.

A. de M.

Alex de Muralt: *Auguste Forel.* Editions Hans Huber, Berne, 1931.

« ... Cette excellente biographie mérite d'être largement répandue dans les milieux féministes... »

Dr. Ernestine Werder.

« La biographie écrite par le Dr Alex de Muralt est à la fois la plus complète, la plus scientifique et la plus récente des études qui ont été publiées sur la vie et l'œuvre de mon père », écrit le Dr Oscar Forel, de Prangins.

Né en 1848 d'une très ancienne famille vaudoise, Auguste Forel hérite de son père la ténacité et le sens des réalités du paysan vaudois, et sa mère une huguenote de la France du midi, lui donne le tempérament méridional et l'éducation religieuse calviniste. L'enfant frêle, timide, réservé, s'intéresse passionnément aux petites bêtes, aux fourmis surtout. Sans jamais abandonner la chasse aux insectes, il fait ses études au Gymnase de Lausanne d'abord, à l'Université de Zurich ensuite, où il se voue à la médecine. A 21 ans, il compose sa première étude sur l'instinct de rapine et de meurtre des fourmis, et présente l'année suivante à la Société helvétique des sciences naturelles un grand travail sur les fourmis de la Suisse[1]. Puis il passe cinq ans à Munich où il étudie plus spécialement la psychiâtrie, et en compagnie de l'ingénieur et entomologiste Steinheil — dont il épousa plus tard la sœur — il s'en va aux Antilles toujours pour étudier les insectes, et de retour à Zurich est nommé d'abord second médecin et ensuite directeur de l'asile zuricois des aliénés au Burghölzli.

Après avoir nettoyé les écuries d'Augias qu'était le Burghölzli à l'époque où il en prit la direction, Forel réforme aussi les conditions de vie des aliénés. Devenu un psychiâtre éminent, il se préoccupe des causes réelles des maladies mentales; chercheur scientifique, il étudie l'anatomie du cerveau; naturaliste et spécialiste des fourmis, il accomplit une tâche immense: en cinquante ans de travail il décrira plus de 3.500 espèces et variétés nouvelles de fourmis; réformateur social, il se donne résolument à la lutte antialcoolique, crée l'établissement de secours aux buveurs d'Ellikon, basé sur l'abstinence totale, et la première loge suisse des Bons-Templiers. Son activité magnifique s'étend aussi aux questions sexuelles, à la lutte contre la prostitution et les maisons de tolérance. Enfin, devenu habile hypnotiseur, il use de ce pouvoir pour la guérison des malades et écrit plusieurs traités sur l'hypnotisme et la suggestion.

Après vingt années passées à Zurich, Forel revient dans le canton de Vaud; il fonde à Lausanne la Ligue pour l'action morale d'où essaimèrent des œuvres intéressantes, par exemple la Société de la Maison du peuple, un patronage

[1] *Les Fourmis de la Suisse.* Ed. Imprimerie coopérative, La Chaux-de-Fonds; 6 fr. broché.